

## FICHE NIVEAU SONORE D'EXPOSITION

### TEXTES REGLEMENTAIRES



Code du travail : Articles R 4431-2, R 4432-1 et R 4433-2



### OBLIGATIONS

- Prendre des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition au bruit.
- Tous les 5 ans ou à chaque modification d'installation ou de mode de travail susceptible d'entraîner une élévation des niveaux de bruit : mesurage d'évaluation par un technicien compétent.

### SEUILS

Valeur d'exposition	Mesures à prendre
87dB	L'employeur prend des mesures immédiates pour réduire le niveau d'exposition
85 dB	Le lieu de travail doit faire l'objet d'une signalisation et d'une limite d'accès
Supérieur à 80dB	Des protections auditives sont à disposition des salariés. Le salarié a le droit à un contrôle de son ouïe.
Inférieur à 80dB	Noter les risques dans le document unique et penser à des actions correctives